

## **PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2016**

Sur convocation du 9 Février 2016, le Conseil Municipal de Courville-sur-Eure s'est réuni le **MARDI 16 FEVRIER 2016** à vingt heures quinze minutes, à la salle de la Madeleine, annexe de la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur BUISSON, Maire, assisté de Monsieur HAY, Monsieur HALLOUIN, Madame DAMAS, Madame GAREL, Adjoint.

**Etaient également présent(e)s** : Madame JOLLY, Madame SURIN, Monsieur EMMANUEL, Monsieur JOUBERT, Monsieur CHARRIER, Madame CORDERY, Monsieur SERRE, Mademoiselle CARTRON, Monsieur RECAMENTO, Madame HUARD, Monsieur LE VANNAIS, Madame DUCHEMIN, Monsieur DOLLEANS, Madame TOURAINÉ.

**Etaient absent(e)s et excusé(e)s** : Monsieur PEPIN (pouvoir à Monsieur BUISSON), Madame DESAEVER (pouvoir à Monsieur HAY)

**Était absente** : Madame PERRIO

Madame CORDERY Nathalie est élue Secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet le compte rendu du Conseil Municipal du 19 Janvier 2016 à l'approbation de l'Assemblée. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

---

### **1 – CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER AU SYNDICAT D'INITIATIVE**

Monsieur le Maire expose :

Le syndicat d'initiative sera ouvert cette année du 2 avril au 25 septembre 2016.

A cet effet, il est nécessaire de créer un emploi saisonnier pour 7h00 par semaine (+ heures supplémentaires le cas échéant) aux horaires d'ouverture suivants :

Samedi

- matin de 10h00 à 12h00 : 2h00
- après-midi de 14h00 à 17h00 : 3h00

Dimanche matin de 10h00 à 12h00 : 2h00

Le recrutement se fera sur le grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir créer un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe.

Sylvie Garel : « C'était pas aussi ouvert l'an dernier le jeudi matin ? Ça marchait bien le jeudi matin ? »

Frédéric HALLOUIN : « Non ça ne marchait pas bien. Je n'ai pas les chiffres avec moi, mais on s'aperçoit qu'il y a une baisse de la fréquentation et un transfert des demandes vers internet. »

Hervé BUISSON : « On en a discuté avec le Président du Syndicat d'Initiative et on a préféré ouvrir le dimanche matin. Il est sûr qu'avec la prise de compétence par la nouvelle communauté de communes, il faudra se poser la question pour l'an prochain sur le fonctionnement du Syndicat d'Initiative. »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés DECIDE de créer un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe pour un emploi saisonnier au syndicat d'initiative pour la période du 2 avril au 25 septembre 2016.

## **2 – DEMANDES DE SUBVENTIONS :**

Le Conseil Départemental a communiqué la liste des projets éligibles pour 2016 au fonds départemental d'aides aux communes.

Il est proposé de déposer une demande de subvention pour les dossiers ci-dessous :

### **Etablissements scolaires :**

Le plan de financement s'établit comme suit :

<i>Dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>
Equipement en tableaux numériques	14 032.00 €	16 838.40 €
Mise aux normes électriques Ecole maternelle	1 585.58 €	1902.70 €
Mise aux normes électriques Ecole primaire	2 217.32 €	2 660.78 €
Remplacement sol souple sous jeux de la maternelle	8 274.75 €	9 929.70 €
Travaux de toiture maternelle et primaire	1 430.00 €	1 716.00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>27 539.65</b>	<b>33 047.58 €</b>
<i><b>Financements de la dépense</b></i>		
FDAIC 30% de la dépense HT plafonnée à 100 000 €	8 261.89 €	8 261.89 €
Réserve parlementaire (uniquement sur les tableaux numériques)	7 000.00 €	7 000.00 €
Reste à la charge de la commune		<b>17 785.69 €</b>

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir solliciter une subvention au titre du fonds départemental d'aides aux communes pour cette réalisation, pour un montant de 8 261.89 €, soit 30 % environ du coût du projet hors taxes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés ARRETE le plan de financement des travaux et équipements numériques pour les écoles maternelle et primaire du Chemin Vert et DECIDE de solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour un montant de 8 261,89 € représentant 30 % de la dépense HT.

**Mise en place d'un éclairage au stade Jourdain :**

Le plan de financement s'établit comme suit :

<i>Dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>
Travaux d'éclairage	111 938.20 €	134 325.84 €
<i>Financements de la dépense</i>		
FFF 25% de la dépense HT. Subvention plafonnée à 15 000 €	15 000.00 €	15 000.00 €
FDAIC 30% de la dépense plafonnée à 100 000 €	30 000.00 €	30 000.00 €
DETR 20 % de la dépense Plafonnée à 450 000 €	22 387.64 €	22 387.64 €
Reste à la charge de la commune		<b>66 938.20 €</b>

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir solliciter une subvention

- au titre du fonds départemental d'aides aux communes pour cette réalisation, pour un montant de 30000 €, soit 26,8 %, environ du coût du projet hors taxes
- au titre de la DETR pour un montant de 22 387,64 €
- et auprès de la FFF pour un montant de 15 000,00 €

Sylvie GAREL : « Par rapport à ce stade on n'a pas déjà payé des choses ? »

Hervé BUISSON : « Non pas pour Jourdain. Mais en effet, on avait demandé au Maître d'œuvre en charge du dossier du stade Klein d'intégrer la maîtrise d'œuvre pour l'éclairage Jourdain, qui devrait permettre ensuite de réaliser les travaux à Klein. Mais comme vous le savez, le Maître d'œuvre nous a lâchés en cours de route et son co-traitant qui devait reprendre le dossier en a fait de même. On a donc décidé avec Karl de réaliser nous-même la maîtrise d'œuvre. »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés ARRETE le plan de financement des travaux d'éclairage du stade Jourdain et DECIDE de solliciter une subvention :

- au titre du fonds départemental d'aides aux communes pour cette réalisation, pour un montant de 30000 €, soit 26,80 %, environ du coût du projet hors taxes
- au titre de la DETR pour un montant de 22 387,64 €
- et auprès de la FFF pour un montant de 15 000,00 €

### **Remplacement de la chaudière de la Mairie**

Le plan de financement s'établit comme suit :

<i>Dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>
Remplacement chaudière	11 358.18 €	13 629.81 €
<b><i>Financements de la dépense</i></b>		
FDAIC 30% de la dépense HT, plafonnée à 100 000 €	3 407.45 €	3 407.45 €
Reste à la charge de la Commune		<b>10 222.36 €</b>

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir solliciter une subvention au titre du fonds départemental d'aides aux communes pour cette réalisation, pour un montant de 3 407,45 €, soit 30 % environ du coût du projet hors taxes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés ARRETE le plan de financement ci-dessus et DECIDE de solliciter auprès du Conseil Départemental, au titre du fonds départemental d'aides aux communes, pour cette réalisation, une subvention d'un montant de 3 407,45 €, soit 30 % environ du coût du projet hors taxes.

### **Amélioration du cadre de vie : mobilier urbain :**

Le plan de financement s'établit comme suit :

<i>Dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>
Mobilier urbain (dans le cadre des travaux de la rue Pannard)	20 375.31 €	24 450.37 €
<b><i>Financements de la dépense</i></b>		
FDAIC 50% de la dépense HT plafonnée à 15 000 €	7 500.00 €	7 500.00 €
Reste à la charge de la Commune TTC		<b>16 950.37 €</b>

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir solliciter une subvention au titre du fonds départemental d'aides aux communes pour cette réalisation, pour un montant de 7 500.00 €, soit 50 % de la dépense plafonnée à 15 000 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés ARRETE le plan de financement ci-dessus et DECIDE de solliciter auprès du Conseil Départemental, une subvention au titre du fonds départemental d'aides aux communes pour cette réalisation, pour un montant de 7 500 €, soit 50 % d'une dépense HT plafonnée à 15 000 € .

## Voirie :

Le plan de financement s'établit comme suit :

<i>Dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>
Travaux de voirie		
• Rue Pannard	207 180.68 €	248 616.81 €
• Rue Pasteur (estimation)	290 000.00 €	348 000.00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>497 180.68 €</b>	<b>596 616.81 €</b>
<i>Financements de la dépense</i>		
FDAIC 30% de la dépense plafonnée à 100 000 €	30 000 €	30 000 €
Reste à la charge de la Commune TTC		<b>566 616.81 €</b>

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir solliciter une subvention au titre du fonds départemental d'aides aux communes pour cette réalisation, pour un montant de 30 000 €, soit 30% de la dépense plafonnée à 100 000 € hors taxes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés ARRETE le plan de financement ci-dessus et DECIDE de solliciter auprès du Conseil Départemental, une subvention, au titre du fonds départemental d'aides aux communes, pour cette réalisation, pour un montant de 30000 €, soit 30 % d'une dépense HT plafonnée à 100 000 €.

## **3 - TRAVAUX DE L'ÉGLISE - 2<sup>ÈME</sup> TRANCHE : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA DRAC ET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Le plan de financement s'établit comme suit :

	SOCIETES	TRANCHE CONDITONNELLE 1 Montant HT	Montant TTC
LOT 1	RPL	106 088.19 €	127 305.83 €
LOT 2	ASSELIN	78 313.85 €	93 976.62 €
LOT 3	BEQUET	88 011.65 €	105 613.98 €
LOT 4	CHEVALIER	3 020.41 €	3 624.50 €
LOT 5	AVELINE/GUINARD	3 658.00 €	4 389.60 €
LOT 6	VITRAUX D'ART FORFAIT	17 354.00 €	20 824.80 €
Mission SPS		2 919.64 €	3 503.56 €
Architecte		11 505.19 €	13 806.22 €
Asselin		2 758.31 €	3 309.97 €
	<b>TOTAL HT</b>	<b>313 629.24 €</b>	<b>376 355.08</b>
<b>Subventions attendues</b>			
	DRAC 40 % du montant HT	125 451.69€	
	Conseil Départemental	94 088.77€	

50 % du reste à charge HT	
Autofinancement de la Commune TTC	<b>156 814.61 €</b>

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir solliciter une subvention auprès de la DRAC pour un montant de 125 451.69 €, soit environ 40 % du coût du projet hors taxes, et une subvention auprès du Conseil Départemental pour cette réalisation, pour un montant de 94 088.77 €, soit 50 % du reste à charge hors taxes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés APPROUVE le plan de financement ci-dessus de la tranche conditionnelle 1 des travaux de l'Eglise et DECIDE de solliciter une demande de subvention :

- Auprès de la DRAC pour un montant de 125 451.69 €, soit environ 40 % du coût du projet hors taxes,
- Auprès du Conseil Départemental pour un montant de 94 088.77 €, soit environ 50% du reste à charge hors taxes.

#### **4 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DU TRANSFERT DE CHARGES (CLETC) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BEAUCE ET PERCHE**

Le Conseil Communautaire, en séance du 14 décembre dernier, a approuvé la création d'une commission locale d'évaluation du transfert de charges.

Cette commission, comme son nom l'indique, a pour mission principale d'évaluer les transferts de charges communales à l'EPCI.

Le rôle de la CLETC est de quantifier les transferts de compétences réalisés afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes à ses communes membres. Elle est appelée à jouer un rôle permanent puisqu'elle intervient non seulement lors du transfert de charges mais à chaque nouveau transfert de charges. Elle est composée de membres des conseils municipaux de communes concernées.

Hervé BUISSON fait acte de candidature.

Il est procédé au vote à main levée, l'ensemble du Conseil Municipal s'étant prononcé, à l'unanimité, favorable au vote à main levée.

Le Conseil Municipal, élit, à l'unanimité Hervé BUISSON, à la Commission locale d'évaluation du transfert de charges (CLETC) de la Communauté de Communes en Beauce et Perche.

#### **5 - TOUR DE TABLE**

Hervé BUISSON : « Je veux juste vous donner quelques petites infos :

- concernant le budget je voudrais qu'on refasse un point en commission générale pour arbitrer l'investissement, je vous propose le jeudi 25 février à 18h30.
- Concernant la collecte des déchets verts, après discussion avec Pascal on a décidé de gérer cela en interne. Les Services Techniques assureront une collecte dont les modalités restent à définir.
- Sylvie tu m'avais interrogé sur la variété des arbres de la place et du parvis. Sur la place ce sont des Prunus Padus, sur le parvis des Pirus Calleryana. Je vous invite à regarder sur internet ce à quoi cela correspond.
- Claire-Marie tu m'avais posé la question sur l'installation de l'antenne Free : ils ont déposé leur déclaration préalable, le dossier suit donc son cours. »

Sylvie GAREL : « On ne m'enlèvera pas de l'idée qu'on aurait mieux fait de mettre des fruitiers. Bref, nous allons bientôt aborder le mois de mars durant lequel se déroulera le salon de la sculpture. Déjà je souhaiterais demander si quelqu'un serait prêt à accueillir un couple de sculpteurs du 17 mars au 21 mars. Moi j'en héberge déjà un. Il me faut une réponse assez rapide pour savoir s'ils peuvent être accueillis. Il y aura un prix de la Municipalité, un prix du public et un prix des commerçants. L'invité d'honneur sera le Lycée Filibert DELORME de Lucé. Ils travaillent cette année sur la façon dont on voit le monde de demain et ils ont fait des sculptures en conséquence. »

Karl JOUBERT : « Le 19 mars aura lieu le Tour du Pays Courvillois, j'ai besoin de signaleurs environ 10 personnes sur Courville.»

Hervé BUISSON : « Ça serait bien que tu fasses un petit tableau avec les carrefours et les horaires et expliquer en quoi cela consiste. »

Pascal EMMANUEL : « Il y aura une commission voie verte le 5 mars on a souhaité y convier l'ensemble du conseil. En première partie on regardera le plan et en 2<sup>ème</sup> partie on ira sur place.

Une 2<sup>ème</sup> chose, le gendarme qui est venu au dernier conseil, sauf erreur on n'a pas eu son numéro. »

Jean-Philippe RECAMENTO : « les travaux de la piscine, en sont où ? »

Hervé BUISSON : « Juste 2 mots : une demande d'études complémentaires de justifications de note de calcul a été demandé à l'entreprise qui l'a bien fournie. Le bureau d'études géotechniques et le bureau de contrôle doivent la vérifier mais ils sont en vacances, on verra donc cela la semaine prochaine. »

Jean-Claude HAY : « Si vous vous promenez vers la piscine ne soyez pas surpris la haie du tir à l'arc a été plus que taillée !

Les Travaux de sondages rue Pannard commencent demain. »

Hervé BUISSON : « Oui l'entreprise avait demandé un arrêté à partir de lundi avec rue barrée et interdiction de stationnement toute la semaine ! On a donc informé les riverains en conséquence, et à ce jour l'entreprise n'a rien commencé. J'ai réussi à avoir EUROVIA et ils devraient être là à partir de demain, mais le conducteur de travaux est en vacances ! La 1<sup>ère</sup> réunion de chantier aura lieu lundi matin à 10h00. »

Sylvie GAREL : « Il y a une question que j'ai oublié est-ce qu'on va rajouter des jeux square Alveston ? »

Hervé BUISSON : « Non ce n'est pas prévu cette année.»

Jean-Claude HAY : « Avec certains d'entre vous on avait fait la tournée des candélabres, et la RSEIPC fait sa tournée. Ça les aide bien qu'on leur fasse remonter régulièrement la liste des candélabres qui ne fonctionnent pas.

Rue des ouches les mats sont posés on attend juste le consuel. »

Jean-Paul CHARRIER « On avait eu la 1ère liste des permanences des adjoints, mais on n'a pas eu la suite. Ça serait bien qu'on l'ai.»

Hervé BUISSON : « Oui on l'a fera passer. Retenez 2 dates, le 8 mars commission générale pour le budget : 19h00 et le 5 avril : vote du budget. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.